

Février  
2014



# AVIS

à la population de Quincy-Voisins



*Repas  
des Aînés  
2014*

► Cérémonie des vœux du  
Maire

► Le Repas des Aînés

Les travaux en cours



P.2



P.3



P.3

# Cérémonie des vœux du Maire 2014



Ce logo rappelle que la ville de Quincy-Voisons rejette l'accord général sur le commerce et les services (AGCS) qui prévoit la privatisation des services publics.

## Discours de Monsieur le Maire lors de la cérémonie du 10 janvier 2014

«**M**erci d'avoir accepté notre invitation à célébrer ensemble cette nouvelle année.

Qu'elle vous apporte santé, joie et prospérité pour vous-mêmes et les vôtres dans ces années d'incertitude tant pour le plein emploi, les salaires ou le logement.

Vous me direz que la donne n'est pas la même pour tout le monde et je partage votre sentiment quand nous comparons ceux qui n'ont rien ou si peu et les fortunes insolentes amassées par de grands groupes financiers.

L'an dernier, je vous avais parlé des projets que je souhaitais !

Cette année étant une année électorale avec le maire qui se représente, je ne suis pas autorisé à dresser le bilan de l'action de la municipalité, ni ses projets pour les 6 années à venir.

Mais qu'il nous soit permis de positiver à l'aube de cette année 2014.

Si vous êtes là, c'est que vous êtes en bonne santé !

Si je tiens à rester à la barre du navire de Quincy-Voisons, c'est que ma santé est recouvrée et je profite de cet instant pour remercier tous ceux qui s'en sont inquiétés.

Que 2014 nous apporte argent et bonheur autant que nous l'espérons.

Merci au personnel communal, aux bénévoles qui animent la vie culturelle, sportive ou de détente, aux entreprises comme aux commerçants. C'est grâce à la participation de chacun à l'animation de votre commune que nous nouons un lien social dynamique.

Continuons à être présents et solidaires, ce sont toutes ces qualités qui font que Quincy-Voisons est apprécié bien au-delà de nos frontières.

Vous avez raison d'être fiers de votre commune. Vous le méritez bien !

Que 2014 vous soit favorable

Que vive notre commune,

Que vive Quincy-Voisons ».



A l'occasion de cette cérémonie Monsieur le Maire a remis à Monsieur Blanchet la médaille de la ville en remerciement à ses nombreuses interventions pour la sécurité de son quartier

et sa pétition pour la réouverture de la poste. Il a remis également les diplômes aux médaillés du travail 2013 ainsi qu'aux lauréats du concours Villes et Villages Fleuris et du concours des Décorations de Noël. Il a vivement remercié le conservatoire municipal, ses professeurs et élèves pour leur participation à la cérémonie des vœux du Maire.

Les participants au concours communal et départemental des Villes et Villages Fleuris 2013



Les diplômés du travail de l'année 2013



Les participants au concours communal des décorations de Noël 2013



Affaires scolaires, jeunesse

## RENTREE SCOLAIRE 2014

- ▶ Le recensement des enfants nés en 2012
- ▶ L'inscription des enfants nés en 2011 et des nouveaux arrivants
- ▶ Le dépôt des demandes de dérogation (formulaire disponible en mairie ou sur le site)

**se feront en Mairie du 3 février au 31 mars 2014 inclus**

Les pièces à fournir sont : livret de famille, justificatif de domicile récent, dernier bulletin de salaire des deux parents ou attestations des employeurs, avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012 pour toute première inscription au périscolaire

Information en Mairie : 01.60.04.89.34 /Service scolaire/ Jeunesse



Affaires scolaires, jeunesse

## Nouveau

Les chèques CESU sont acceptés pour le paiement des accueils périscolaires. Attention uniquement pour les enfants de moins de 6 ans.

## Prochainement

Ouverture d'un portail famille qui vous permettra de réserver et de payer en ligne les activités périscolaires



# Le repas des aînés a eu lieu le 11 janvier



## Repas et colis des aînés

Le repas des aînés s'adresse aux personnes de plus de 65 ans. Les personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas participer à ce repas reçoivent un colis.

Le repas des aînés a eu lieu le 11 janvier 2014. Monsieur Jean-Jacques JEGO, Maire de Quincy-Voisins, a précédé ce repas par son traditionnel discours et a rendu hommage à l'engagement de Michèle Bonin au sein du CCAS depuis 25 ans. L'apéritif au champagne avec ses mises en bouche éveilla les papilles.

Les plats principaux composant ce repas (une entrée froide, une entrée chaude, un plat accompagné de légumes, la salade et le fromage) sont préparés par Monsieur d'Export. Les pâtisseries et mises en bouches sont réalisées par M. Chaumont-Aberlen, boulanger de Quincy-Voisins. Les décorations (centres de table) sont créées par la Grange-Fleurie à Quincy-Voisins.

Tous les bénévoles du CCAS (Michèle, Carole, Isabelle, Nadine, Claudine, Nicole, Blandine, Sabine, Annie, Anne et Denis) étaient fidèles au poste en qualité de serveurs.

Le spectacle produit par A+PROD sur le thème «Best of Cabaret» fut très apprécié par l'assemblée. Danseuses et chanteurs se sont succédés. Le spectacle se termina sur un french cancan très applaudi.

Puis ce fut la partie dansante de la journée animée par DUO SUNSET

## Le point sur les travaux

### L'extension de l'école Forestière



Les travaux ont débuté le 2 janvier. L'entreprise PIAN effectue actuellement la réalisation des abords de l'école (cour d'école). Les plateformes du futur bâtiment sont bientôt achevées. La réalisation des pieux (système de fondations employé) va débuter ces prochains jours, c'est l'entreprise KELLER qui est chargée de cette opération. La mise en place de la structure bois aura lieu début avril. Ces travaux seront effec-

tués par l'entreprise SOCOPA (la fabrication industrielle des murs ayant déjà commencé).

Le délai de réalisation globale de l'opération est relativement court, puisque la livraison du nouveau bâtiment doit avoir lieu pour début septembre 2014. Tous les intervenants de l'opération (entreprises, sous-traitants, bureau de contrôle, coordinateur de sécurité, architecte, commune...) travaillent d'arrache-pied pour respecter cette échéance.

### Nouvelle aire de jeu à la Dixmerresse

Le square Charles Perrault a accueilli un nouvel équipement : une aire de jeu dernière génération financée par le CCAS (en inox et polyéthylène). Cette réalisation composée d'une structure avec toboggan et de plusieurs jeux à ressort permettra aux plus jeunes d'évoluer en toute sécurité.

Pour les personnes de plus de 65 ans qui n'assistent pas au repas, un colis contenant un repas de fête pour une personne est distribué par Michèle et Claudine. Il y a environ 400 colis à livrer. Un colis contenant des douceurs est également distribué dans les maisons de retraite (pour les habitants de Quincy qui doivent quitter leur domicile pour une maison de retraite de proximité).

### Les missions du ccas

Elles consistent à maintenir à domicile les personnes âgées et de préserver leur vie sociale.

### Les services

▶ Le portage des repas aux personnes âgées et handicapées ou sorties d'hôpital : organisé par le CCAS, les repas sont distribués par Christian du lundi au vendredi. Il faut en faire la demande en mairie sans aucune condition d'attribution.

▶ la téléalarme s'adresse aux personnes âgées et handicapées ou sorties d'hôpital. C'est un service gratuit (26 foyers en bénéficient). La demande doit être faite en mairie.

▶ La subvention chauffage : une aide de 154€ par foyer est accordée aux personnes non imposables et dont les revenus n'excèdent pas un plafond déterminé par le CCAS.

▶ Les sorties : 2 ou 3 sont organisées chaque année.

### Elargissement de l'allée Germaine Tailleferre

Cette allée a fait l'objet de travaux d'aménagement. Le trottoir a été sécurisé par l'installation de bordures anti-stationnement, la largeur de la voie de circulation est passée de 4 à 6 mètres afin de faciliter le croisement des véhicules. Des ralentisseurs (coussins berlinois sont en cours de réalisation). Les futures voies d'accès au lotissement bien que déjà créées sont actuellement interdites à la circulation. Elles seront mises en service en septembre.



La liste de l'Avenir de Quincy-Voisins n'a pas transmis sa contribution pour le mois de février 2014

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 décembre 2013

### 1. MAPA : Extension Ecole Forestière & Centre de Loisirs - Attribution des Lots

La commission d'attribution s'est réunie le lundi 04 novembre 2013 afin de procéder aux choix des entreprises attributaires des 11 lots du marché de travaux de l'extension de l'Ecole Forestière et du Centre de Loisirs.

**Lot 1 Gros œuvre** – la société CANARD sise 36-38 rue de l'Orgeval, BP 20, 77521 Coulommiers a été retenue pour un montant de 484 380.00 € TTC.

**Lot 2 VRD Espaces verts** – PIAN ENTREPRISE sise 6/8 rue Baltard, 77410 Claye Souilly a été retenue pour un montant de 353 235.40 € TTC.

**Lot 3 Construction bois** – la société SOCPA sise 3 route de Croseroy, 88120 Vagney a été retenue pour un montant de 574 080.00 € TTC.

**Lot 4 Electricité** – la société LAVACRY sise 37 chemin des Vignes, 94440 Santeny a été retenue pour un montant de 151 748.48 € TTC.

**Lot 5 A Chauffage Ventilation** – la société GUILLO sise 30 allée des Platanes, 77334 Meaux Cedex a été retenue pour un montant de 302 931.36 € TTC.

**Lot 5 B Plomberie** – la société GUILLO sise 30 allée des Platanes, 77334 Meaux Cedex a été retenue pour un montant de 55 868.64 € TTC.

**Lot 6 Etanchéité** – la société ECOBAT 77 sise 9 rue des Champarts, 77820 Le Chatelet en Brie a été retenue pour un montant 107 662.02 € TTC.

**Lot 7 Menuiseries extérieures** – la société AISNE SUD ALU sise Rue Gustave Eiffel, ZI, 02400 Château Thierry a été retenue pour un montant de 211 931.20 € TTC.

**Lot 8 Charpente métallique** – la société ATELIERS BOIS & CIE sise Route des Brottes, 52000 Chaumont a été retenue pour un montant de 196 742.00 € TTC.

**Lot 9 Cloisons doublages faux plafonds menuiseries** – la société IDS sise 1240 rue Saint Just, 77000 Vaux le Pénil a été retenue pour un montant de 233 220.00 € TTC.

**Lot 10 Sols souples** – la SAS DELCLOY sise 221 rue Foch, ZI Vaux le Pénil, BP 587, 77016 Melun Cedex a été retenue pour un montant de 63 250.81 € TTC.

Madame DUCROT estime que la présentation de la délibération n'est pas assez explicite ; elle aurait souhaité connaître : le total des travaux, le montant de l'estimation, le nombre d'entreprises qui ont soumissionné, etc... Elle s'étonne par ailleurs de ne pas avoir été conviée à la commission d'attribution de ce marché. Il lui est précisé que, compte tenu du montant du marché, c'est une commission technique qui s'est réunie et non la commission d'appel d'offres ; cependant Madame Ducrot sera désormais également conviée aux commissions techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix « POUR » et 3 abstentions (Mme DUCROT, M. SMAGUINE, Melle CAILLAUD) autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché pour l'ensemble des lots.

### 2. Convention pour le fonctionnement de l'école des sports entre la Commune et le Département

L'article L 100-2 du code du sport fait du Département l'un des acteurs contribuant à la promotion et au développement des activités physiques et sportives.

Dans ce cadre, le Conseil Général de Seine et Marne a décidé d'apporter son soutien aux écoles multisports (EMS) de Seine et Marne, pour leurs actions en faveur de l'éducation des jeunes par le sport, reconnues d'intérêt général. Il a ainsi été décidé d'établir une convention afin de définir les engagements réciproques du Département et de la commune de QUINCY-VOISINS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de Seine et Marne et la commune de Quincy-Voisins.

### 3. MAPA : Marché d'assurances – Attribution

La commission d'attribution s'est réunie le vendredi 18 octobre 2013 afin de procéder aux choix de la compagnie d'assurance attributaire des 4 lots du marché d'assurances.

**Lot 1 Assurance dommages aux biens** – la SMACL sise 141 avenue Salvador Allendé, 79031 Niort cedex 9 pour un montant de 84 257.72 € TTC.

**Lot 2 Assurance responsabilité civile générale** – la SMACL sise 141 avenue Salvador Allendé, 79031 Niort cedex 9 pour un montant de 5 138.34 € TTC.

**Lot 3 Assurance flotte automobile** – la SMACL sise 141 avenue Salvador Allendé, 79031 Niort cedex 9 pour un montant de 5 262.95 € TTC.

**Lot 4 Assurance protection juridique** – la SMACL sise 141 avenue Salvador Allendé, 79031 Niort cedex 9 pour un montant de 4 022.10 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché pour l'ensemble des lots.

Monsieur SMAGUINE demande la parole. Il fait part d'une demande d'aide parue dans le bulletin paroissial. Cette aide est sollicitée pour aider le prêtre à payer le loyer du presbytère, Monsieur SMAGUINE demande donc que la mairie fasse un geste en diminuant le loyer. Monsieur le Maire lui rappelle que ce loyer a été négocié avec l'évêché qui a accepté les propositions qui lui ont été faites.

Madame DUCROT ne trouve pas normal que le chauffage soit à la charge de la paroisse alors que l'église sert à de nombreuses associations. Monsieur le Maire lui précise que depuis la loi de séparation de l'église et de l'Etat (1905), les communes ne doivent plus subvenir aux frais de fonctionnement des édifices religieux, de plus lorsque des associations utilisent l'église, elles versent une somme forfaitaire pour participer aux frais de chauffage. Pour finir Monsieur le Maire confirme la position laïque des communes.

## IMPORTANT



### Elections des conseillers municipaux et conseillers communautaires

Ouverture des bureaux de vote **de 8h à 18h**

**1<sup>er</sup> tour : 23 mars**

**2<sup>ème</sup> tour : 30 mars**

Les pièces à fournir pour ces deux élections sont :

- **Pour les électeurs français :**
  - Carte d'électeur
  - Pièces permettant de justifier son identité : (carte nationale d'identité, passeport...)
- **Pour les ressortissants de l'Union européenne autres que les français :**
  - Cartes d'électeur
  - Pièces permettant de justifier son identité : carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité, titre de séjour. *Une affiche permettant à l'électeur de justifier de son identité au moment du vote sera apposée dans chaque bureau de vote.*

## VOTER PAR PROCURATION



Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription sur les listes électorales le jour du vote, vous avez la possibilité de désigner un autre électeur pour voter à votre place par procuration.

Désormais le formulaire de demande de vote par procuration est aussi disponible en ligne :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Plus d'infos sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014



A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

**L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :**

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.

- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

**ATTENTION :** Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

**Inutile de vous déplacer dans votre mairie**

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/> <http://www.diplomatie.gouv.fr/>